



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DECISION N° 2020-403

La directrice générale,

Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 modifiée fixant l'organigramme de l'agence ;

Vu la décision n° 2020-225 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BELLOT, directeur des systèmes d'informations et des usages numériques des six agences de l'eau ;

d é c i d e

Article 1

Il est ajouté à la fin de l'article 1 de la décision n° 2020-225 susvisée, l'alinéa suivant :

« 4 - Achats de la DSIUN (fonctionnement et investissement)

- les marchés, à l'exception des contrats mentionnés à l'article 14 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, lorsque le seuil n'atteint pas 90 000 € hors taxes ;
- les correspondances des marchés au-dessus de ce seuil, à l'exception de celles relatives aux offres anormalement basses, aux courriers de rejet et aux déclarations sans suite ;
- les bons de commandes venant s'imputer sur un marché à bon de commande signé par la directrice générale.

Pour tous les achats :

- la réception des prestations ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses et des recettes ;
- la signature de l'exemplaire unique, le cas échéant. »

Article 2

L'article suivant est ajouté à la délégation de signature de Monsieur Patrick BELLOT :

“ARTICLE 2

I – Délégation est donnée aux chefs de service désignés au III du présent article pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur, les actes mentionnés à l'article 1^{er} relevant de leurs attributions.

II - Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick BELLOT afin de nommer le chef de service en charge de son intérim pendant son absence.

Au cas où il est chargé de l'intérim de Monsieur Patrick BELLOT, délégation de signature est donnée à ce chef de service dans les limites de l'article 1.

III – Désignation de l'intérimaire

NOM	FONCTION
Henri BRINGUIER	chef de service exploitation
Gilles CANDAU	chef de service programmes et projets

Article 3

La décision susvisée modifiée par la présente décision sera publiée sur intranet.

Nanterre, le 15 décembre 2020

La Directrice Générale



Patricia BLANC